

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2012-01-16 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 16^e jour du mois de janvier 2012 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:
Jocelyn Verrier, Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Roger Tessier et François Parenteau

Le conseiller Denis Laroche est absent

Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

(12-01-01) ADOPTION ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(12-01-02) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5^e jour du mois de décembre 2011 soit accepté tel que rédigé avec la modification suivante :

Au troisième alinéa de la résolution **(11-12-252) Levée de la séance** nous devons lire 21 :05 heures au 20 :05 heures.

(12-01-03) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 21^e jour du mois de décembre 2011 à 20 heures soit accepté tel que rédigé.

(12-01-04) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 21^e jour du mois de décembre 2011 à 20:15 heures soit accepté tel que rédigé.

(12-01-05) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer

suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2012 soient acceptés et payés.

NO. BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
5874 Petite Caisse	Timbres & frais postaux	134.72\$
5875 Postes Canada	Média poste sans adresse	118.36\$
5876 Bell Canada	Téléphone bâtiments municipaux mois décembre	357.21\$
5877 Mégaburo	#50-0774492 Lecture compteur photocopieur	63.69\$
5878 MRC de Drummond	2011-01465 Charges en insp. mois décembre 2011	392.60\$
5879 Réjean Gauthier, Ent. Électricien	#33797 Réparation luminaires	322.24\$
5880 UltraConfort	#218806,218807 Huile à chauffage école & garage	1 515.15\$
5881 ADMQ	#12978 Formation hiver 2012	597.88\$
5882 Bell Mobilité Inc.	Cellulaire décembre 2011	40.36\$
5883 Eauvy M/N Inc.	#18733,18739 Cartouches & vérification adoucisseur	263.30\$
5884 Les Éditions Juridiques FD	#291803 Mise à jour code des élections	73.50\$
5885 Formiciel Inc.	#59768 Papeterie pour système informatique	452.46\$
5886 Hydro-Québec	Électricité luminaires mois de décembre 2011	390.90\$
5887 L'industrielle Alliance	Assurance collective janvier	440.99\$
5888 Laboratoire d'env. SM	#1166046 Analyse d'eau mois de décembre 2011	154.07\$
5889 Martel, Brassard, Doyon	#13035,13036 Dossier général & dossier René Paradis	2 648.69\$
5890 Mégaburo	#50-0777241 Papeterie	157.61\$
5891 MRC de Drummond	Mutations décembre & versement mois janvier 2012	4 753.28\$
5892 RIGD Bas-St-François	Versement janv. & déc. 2012	7 852.00\$
5893 S.P.A. de Drummond	1 ^{er} versement fourrière municipale	806.84\$
5894 Visa Desjardins	Essence camion & achat conseil	121.45\$
5895 Excavation André Provencher Enr.	3 ^e versement déneigement des stationnements	1 321.53\$
5896 Excavation Yergeau Enr.	3 ^e versement déneigement des chemins	19 682.00\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LES RÈGLEMENTS 340 & 344

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon les règlements numéros 340 & 344.

(12-01-06) PROJET D'ÉTUDE DE MADAME MÉLANIE DUGAS

CONSIDÉRANT que Madame Mélanie Dugas dans le cadre de ses études en comptabilité et gestion doit mettre sur pied un projet d'envergure;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à l'organisation d'une journée familiale de plein air et un souper spaghetti afin d'amasser des fonds pour l'organisme ACCUEIL GROSSESSE;

CONSIDÉRANT que Madame Mélanie Dugas demande la participation de la municipalité en lui accordant l'utilisation de la salle du Centre Communautaire gratuitement ainsi que le droit d'organiser des activités à la patinoire, dans la cour de l'école et dans le parc;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte la demande de Mélanie Dugas et autorise l'utilisation de la salle gratuitement ainsi que la patinoire et le terrain de l'école le 25 février 2012 pour son projet d'étude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-07) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

CONSIDÉRANT la résolution numéro (09-04-86) *Nomination des vérificateurs*, pour une période de trois ans, soit 2009-2010-2011;

CONSIDÉRANT que *Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.* demande une résolution de mandat pour la vérification des états financiers 2011;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre mandate *Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.* comme vérificateur des comptes de la municipalité pour l'exercice 2011 en ce qui concerne la vérification des états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par règlement publié à la Gazette officielle du Québec selon l'article 966.2 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-08) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR LA REDDITION DE COMPTES DU MTQ 2011

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit compléter l'annexe A « Reddition de comptes » pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un vérificateur externe pour présenter dans les délais signifiés le dépôt de la reddition de comptes annexe B dûment complétée;

CONSIDÉRANT QUE cette reddition doit être transmise au Ministère des Transports au plus tard le 30 avril 2012;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. soit nommé comme vérificateur externe pour le dépôt de la reddition de comptes Annexe B « Rapport de vérification »;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à remplir tous les documents relatifs à la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-09) MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que Madame Lina Lacharité soit nommée mairesse suppléante de la Municipalité de Lefebvre pour l'année 2012, conformément à l'article 116 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-10) CONSEILLERS RESPONSABLES DES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal doit être responsable de certaines tâches spécifiques;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que chacun des conseillers soient désignés pour être responsable des activités suivantes pour l'année 2012:

JOCELYN VERRIER

- 3^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Substitut de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François

RACHEL LAFLAMME

- 1^{er} responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de l'école

DENIS LAROCHE

- Substitut responsable de l'école

- Délégué responsable service incendie

LINA LACHARITÉ

- Responsable de la bibliothèque municipale
- 6^e responsable priorité d'appel système d'alarme bâtiments municipaux
- Substitut maire à la MRC de Drummond
- Responsable de la sécurité civile

ROGER TESSIER

- Représentant à la Régie intermunicipale de la Gestion des déchets du Bas St-François
- Responsable des bâtiments municipaux

FRANÇOIS PARENTEAU

- Responsable de la voirie municipale et de l'employé de voirie
- 2^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Représentant à la Régie intermunicipale de la Gestion des déchets du Bas St-François

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-11) NOMINATION DE DEUX DÉLÉGUÉS ET UN SUBSTITUT / RIMGD BAS ST-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit nommer deux représentants et un substitut pour assister aux assemblées de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets du Bas St-François pour l'année 2012;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre nomme Monsieur François Parenteau, conseiller et Monsieur Roger Tessier, conseiller, comme délégués ainsi que Monsieur Jocelyn Verrier, conseiller, comme substitut pour assister aux assemblées de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets du Bas St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-12) OFFRANDES DE MESSES

CONSIDÉRANT que la population de Lefebvre apprécie les offrandes de messes offertes par la municipalité en signe de sympathie;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique d'offrandes de messes lors du décès d'une personne demeurant dans la municipalité;

Que deux messes soient payées lors du décès d'une personne résidante dans la Municipalité de Lefebvre et dans certains autres cas particuliers avec autorisation du Conseil;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-13) TRAPPAGE DE CASTORS

CONSIDÉRANT qu'à chaque année des barrages de castors sont faits dans les cours d'eau et nuisent à la circulation de l'eau;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique en ce qui concerne le trappage de castors en 2012 sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre afin de diminuer les dégâts causés par ceux-ci;

Que la municipalité paie vingt dollars (20.\$) aux trappeurs pour chaque castor trappé, après vérification par l'inspecteur municipal;

Qu'une somme de trois cents dollars (300.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RAPPORT DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2011

Lignage de rues :

- Aucun lignage en 2011

Nettoyage de fossé :

- Fossé à l'arrière du 190, rue Desmarais adjacent au Centre Communautaire sur une distance de 30 mètres
- Sur la rue Desmarais entre le numéro civique 222 et la route O'Brien sur une distance de 202 mètres
- Sur la rue Desmarais entre les numéros civiques 226 et 240 sur une distance de 323 mètres
- Sur la rue Desmarais entre les numéros civiques 225 et 223 sur une distance de 58 mètres
- Sur la rue Desmarais près de la rue Boyce sur une distance de 96 mètres
- Sur le 8^e rang à partir du numéro civique 341 sur une distance de 117 mètres
- Sur le 11^e rang Est près du numéro civique 311 sur une distance de 60 mètres
- Sur la route O'Brien en direction du 12^e rang sur une distance de 423 mètres
- Sur la route O'Brien à partir du numéro civique 133 et en direction du village sur une distance de 265 mètres
- Sur la route Caya près du 11^e rang Ouest sur une distance de 573 mètres
- Sur la 11^e rang Ouest en face du numéro civique 191 sur une distance de 220 mètres

Rapiéçage d'asphalte mécanisé :

- 267.46 T.M d'enrobé bitumineux de type EB-10c ont été posées sur la chaussée comme travaux de rapiéçage d'asphalte à divers endroits dans la municipalité

Rechargement dans divers chemins :

- Rechargement de 239.07 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans la route Caya (entre le 10^e rang et le 11^e rang Ouest) et 20 voyages de galet.
- Rechargement de 173.50 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le chemin Lévesque et la route Danby
- Rechargement de 159.77 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le chemin du 9^e rang
- Rechargement de 159.66 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans la rue Lefebvre
- Rechargement de 11 007.32 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le chemin de la route O'Brien

Changement de ponceau :

- enlever et installer un nouveau ponceau de chemin en plastique (48 pouces) et d'une longueur de 60 pieds sur la route O'Brien entre les deux 11^e rang

Réparation de ponceau :

- Abaisser le ponceau sur la route Danby

Réparation des glissières de pont:

Aucuns travaux sur les glissières des ponts

Le nivellement, déneigement, fauchage en bordure des chemins et coupage de branches ont également été effectués.

(12-01-14) MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DE TYPE UV

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP pour l'installation d'un système de désinfection de type UV;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU de mandater GENIVAR inc pour la préparation des plans et devis et la demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'installation d'un système de traitement de type UV pour l'école Sainte-Jeanne D'Arc;

De confirmer au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs que la municipalité transmettra au Ministère, lorsque les travaux seront achevés, l'attestation signée par l'ingénieur tant qu'à la conformité des travaux par rapport à l'autorisation accordée;

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la demande de certificat d'autorisation, y compris La

déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la *loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c Q-2);

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à faire le paiement des frais d'ouverture de dossier à l'ordre du Ministre des Finances au montant de cinq cent trente-huit dollars (538.\$), pris dans le poste budgétaire (02-702-91-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-15) PONT P-02308 / 11^E RANG OUEST

CONSIDÉRANT la capacité portante actuelle du pont P-02308, situé sur le 11^e rang Ouest, soit 15 / 24 / 32 t.;

CONSIDÉRANT la possibilité d'augmenter la capacité portante du pont en diminuant sa largeur carrossable de 7.995 mètres à 7.200 mètres;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports demande à la municipalité de se prononcer sur l'option choisie soit de conserver la largeur carrossable et la capacité portante actuelles ou d'augmenter l'affichage à 24 / 36 / 48 t. en réduisant la voie de circulation;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par la municipalité de Lefebvre de demander au Ministère des Transports de réduire la largeur carrossable du pont P-02308 à 7.200 mètres afin que la capacité portant passe à 24 / 36 / 48 t.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-16) FRAIS RELATIFS À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré à la Cour municipale commune de Drummondville;

CONSIDÉRANT qu'un procureur a été assigné aux dossiers de la municipalité en ce qui concerne la cour municipale;

CONSIDÉRANT que tout dossier transmis à la cour municipale entraîne des frais d'ouverture de dossier ainsi que des honoraires comme procureur de la municipalité devant la cour municipale;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais relatifs à la Cour municipale commune selon l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune et de la modification numéro 2 à ladite entente, intervenue entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Lefebvre;

Que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais d'honoraires du procureur devant la Cour municipale assigné aux dossiers de la municipalité soit la firme Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c.;

Qu'une somme de mille dollars (1 000.\$) soit allouée pour ces frais, prise dans le poste budgétaire (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-17) VÉRIFICATION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire vérifier certains règlements municipaux ou autres documents afin de s'assurer de leur légalité;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le Conseil Municipale de Lefebvre autorise les dépenses relatives à la vérification des règlements municipaux ou autres documents importants de la municipalité par les conseillers juridiques "Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c., avocats" en 2012;

Que ces déboursés soient pris dans le poste budgétaire (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le conseil décide de reporter l'AVIS DE MOTION concernant un règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

(12-01-18) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de Monsieur Sylvain Lemieux pour le lotissement et l'utilisation à des fins non agricole du lot 513-10 du Canton de Wickham est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que le terrain est compris dans la zone habitation (H3);

CONSIDÉRANT qu'il y a des terrains disponibles pour la construction de résidences dans des espaces appropriés ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la Municipalité de Lefebvre d'appuyer la demande de Monsieur Sylvain Lemieux concernant le lotissement et l'utilisation à des fins non agricole du lot 513-10 du Canton de Wickham;

Que ce projet est conforme à la réglementation de la Municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-19) PG SOLUTIONS / RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien et le support des logiciels municipaux ainsi que pour les améliorations et modifications législatives avec "PG Solutions." doit être renouvelé;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre renouvelle le contrat de service avec "PG Solution" au montant de quatre mille sept cent soixante-dix dollars (4 770.\$) plus les taxes pour l'année 2012;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 5 434.22\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-414).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-20) ACHAT ORDINATEUR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'achat d'un nouvel ordinateur pour l'Hôtel de Ville;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur;

Qu'une somme de mille dollars (1 000.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-05-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-21) RÉSEAU BIBLIO CQLM / CONTRIBUTION MUNICIPALE 2012

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit acquitter à chaque année sa contribution municipale au Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. comme prévu dans l'entente intervenue entre les parties;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse partie du Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. pour l'année 2012 et verse à la dite bibliothèque une somme de quatre mille sept cent quatre-vingt-trois dollars et vingt-deux cents (4 783.22\$) plus les taxes comme contribution en 2012;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 5 499.51\$ affecté dans les postes budgétaires (02-702-30-447) et (02-702-31-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-22) ADMQ / COTISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des cotisations des membres de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2012;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de trois cent quatre-vingts dollars (380.\$) plus les taxes à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec comme cotisation pour l'année 2012;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 436.91\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01- 23) PROGRAMME NAISSANCE 2012

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire reconnaître les naissances 2012 dans la municipalité;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil renouvelle son « Programme pour les naissances 2012 » sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre;

Que le programme se décrit comme suit :

- La Municipalité verse un montant de cent cinquante dollars (150.\$) par naissance
- La présentation d'une preuve de naissance est obligatoire (ex. : Certificat de naissance)
- La présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre est obligatoire (ex. : permis de conduire, facture avec adresse y figurant)

Que ce programme est effectif à partir du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012;

Il est également résolu que les dépenses relatives à ce programme soient autorisées dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-24) AIDE FINANCIÈRE 2012/ ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour une contribution financière;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une aide financière au montant de cent dollars (100.\$) à l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour l'année 2012;

Il est également résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter cette somme de 100.\$, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-25) ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES /TAXES NON RÉSIDENT

CONSIDÉRANT que certains résidents s'inscrivent à des activités sportives et culturelles à l'extérieur de la municipalité de Lefebvre;

CONSIDÉRANT que ces dits résidents doivent défrayer un montant supplémentaire soit la taxe de non résident;

CONSIDÉRANT que certains résidents demandent à la municipalité de rembourser une partie des taxes de non résident;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre de ne pas rembourser la taxe de non résident comme aide financière pour les activités sportives et culturelles en 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-01-26) CLASSEMENT ARCHIVES 2012

CONSIDÉRANT qu'une semaine de classement dans les archives municipales est nécessaire pour l'année 2012;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte l'offre de service de Monsieur Dominic Boisvert, archiviste pour le classement des archives au montant de huit cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-cinq cents (885.85\$) plus les taxes applicables pour une période d'une semaine prévue en avril 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

LES JEUDIS EN CHANSONS

La directrice générale explique le programme JEUDI EN CHANSONS. Le conseil décide de ne pas poser leur candidature.

(12-01-27) PROCLAMMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite

éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT que la région Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 13 au 17 février 2012, sa deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire* sous le thème *Le Centre-du Québec en route vers la réussite*;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU de déclarer les journées des 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012 les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

DOSSIER ÉGLISE

Suite à la rencontre d'information pour les citoyens, la municipalité va débiter les procédures pour l'acquisition du bâtiment église.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 16 janvier 2012 _____
Julie Yergeau, sec.-très.

(12-01-28) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 21:00 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière